

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 7 mars 2022
Affiché le 8 mars 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept du mois de mars, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LAURENT-d'AGNY dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie, sous la présidence de Monsieur Fabien BREUZIN, Maire.

Étaient présents : F. BREUZIN – C. TRICHARD – D. MONOD – M. JOLLY – H. DESTANDAU – V. PASQUIER – P. POILANE – JJ. DURANTIN – C.CROTTET – G. FLEURY – I. MORETTON-FRAYSSE – A. BERGER – S. BOIRAL – PY.DUCREST

Excusés : C. POUZARGUE (pouvoir D. MONOD) - O. CONTRERAS (pouvoir F. BREUZIN) - D. FERLAY (pouvoir V. PASQUIER) - M. RIBIER (pouvoir A. BERGER) – P. GUIZE (pouvoir C. CROTTET)

Secrétaire de séance : C. CROTTET

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET GENERAL M14

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents, le Compte de gestion 2021 du budget général M14.

La section de fonctionnement présente un excédent de 634 339,84 €.

La section d'investissement présente un résultat déficitaire 365 537,97 €. Compte tenu d'un résultat antérieur reporté en 2021 excédentaire de 128 384,75 €, le résultat de clôture de la section s'établit à - 237 153,22 €.

Le résultat de l'exercice 2021 s'élève à 268 801,87 €.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 – BUDGET GENERAL M14

Conformément au compte de gestion, la section de fonctionnement présente un excédent de 634 339,84 €.

La section d'investissement présente un résultat déficitaire 365 537,97 €. Compte tenu d'un résultat antérieur reporté en 2021 excédentaire de 128 384,75 €, le résultat de clôture de la section s'établit à - 237 153,22 €. Le Compte administratif de l'exercice 2021, après retrait de Monsieur le Maire, est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2021 – BUDGET GENERAL M14

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat 2021 proposée à savoir l'affectation de 634 339,54 € en réserve d'investissement sur le budget 2022.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET GENERAL M14

Après exposé et à l'unanimité, le Conseil municipal vote le budget général M14.

La section de fonctionnement s'équilibre à 2 210 000 €.

La section d'investissement présente un total de dépenses de 5 000 000 € et un total de recettes s'équilibrant à 5 000 000 € incluant un solde d'exécution reporté positif de 634 339,84 €.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 – BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MATAZINE

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité des membres présents, le Compte de gestion 2021 du budget annexe lotissement Matazine qui présente une section de fonctionnement excédentaire de 590,91 €. La section d'investissement présente un résultat excédentaire de 125 370,06 €.

Compte tenu d'un résultat antérieur reporté en 2021 déficitaire de 214 651,02 €, le résultat de clôture de la section s'établit à - 89 280,96 €. Le résultat de l'exercice 2021 s'élève à 125 960,97 €.

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MATAZINE

Le Compte administratif de l'exercice 2021 présente un excédent de 590,91 € en section de fonctionnement.
Le Compte administratif de l'exercice 2021 présente en section d'investissement un résultat excédentaire de 125 370,06 €. Compte tenu d'un résultat antérieur reporté en 2021 déficitaire de 214 651,02 €, le résultat de clôture de la section s'établit à - 89 280,96 €.

Le résultat de l'exercice 2021 s'élève à 125 960,97 €. Monsieur Denis MONOD met le Compte Administratif 2021 au vote, le budget annexe Lotissement Matazine est adopté à l'unanimité.

AFFECTATION DU RESULTAT 2021 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MATAZINE

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité, l'affectation du résultat 2021 proposée à savoir l'affectation de 305 823,34 € en report de fonctionnement.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 - BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT MATAZINE

Le budget annexe lotissement Matazine a été créé afin « d'isoler les opérations dédiées à l'aménagement du lotissement. Le budget 2022 prend en compte outre, des travaux, la vente de la dernière parcelle à l'OPAC.
Après exposé le budget annexe lotissement Matazine, le Conseil municipal vote à l'unanimité le budget 2022.
La section de fonctionnement s'équilibre à 393 794,88 €.
La section d'investissement s'équilibre à 89 280,96 €.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Monsieur le Maire propose de reconduire les taux d'impositions suivants pour l'année 2022 :

- 16,40 % + 11,03 % soit 27,43 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties,
- 70,14 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Le conseil municipal, à l'unanimité approuve les taux d'imposition 2022.

ACTIVITES AVEC TVA – MAISON RUE DE L'ETANG - BUDGET M14

L'assemblée délibérante se prononce à l'unanimité, en faveur de la création dans le budget principal M14 d'un service TVA n°005 à partir du 8 mars 2022, pour l'opération bâtiment à destination commercial (restaurant) et de bureaux en location, en centre bourg.

CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME (AP) ET DE CREDIT DE PAIEMENT (CP) POUR LES TRAVAUX DE CENTRE BOURG.

Dans le cadre des travaux d'envergure du Centre-Bourg, Monsieur le Maire propose de mettre en place une procédure d'Autorisation de Programme et de Crédit de Paiement (AC/CP). La procédure des AP/CP permet une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Elle permet « *de ne pas faire supporter au budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais les seules dépenses à régler au cours de l'exercice* ».

L'Autorisation de Programme (AP) est un montant global voté dont la réalisation s'étalera sur plusieurs années qui « constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées » pour le financement d'un programme pluriannuel.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le vote de l'autorisation de programme pour un montant global de l'AP à 3 150 000 € répartis comme suit : CP 2022 = 1 550 000 € et CP 2023 = 1 600 000 €.

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE ENTRE LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU RHONE (SYDER) ET LA COMMUNE

Le SYDER propose aux communes présentant une configuration favorable et intéressées par cette dynamique, d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toitures des bâtiments communaux. Dans ce cas le SYDER réalise l'investissement, les travaux d'installation, l'exploitation et la maintenance des centrales photovoltaïques.

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition les toitures inclinées du bâtiment scolaire et d'une partie des garages communaux sis rue des écoles.

Monsieur le Maire précise qu'une convention d'occupation temporaire doit être conclue entre le SYDER et la commune de Saint Laurent d'Agnay afin de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de l'occupation privative et temporaire d'une partie de la toiture d'un bâtiment communal.

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après avoir délibéré, autorise la location à titre précaire et révocable des bâtiments scolaires et garages communaux et l'autorise à signer la convention d'occupation temporaire relative à ce projet.

DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX 2022 (DETR) POUR LE FINANCEMENT DE LA RENOVATION DES TERRAINS DE TENNIS

Le Conseil municipal décide de solliciter l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour concourir au financement de la rénovation des courts de tennis (revêtement sol, clôture, cheminement...) dans la mesure où ils s'inscrivent dans une opération d'intérêt sportif, culturel et de loisirs.

La Commune sollicite un montant d'aide de l'Etat de 36 000 € HT représentant 60% de l'opération estimée à 60 000 € HT.

QUESTIONS DIVERSES

> TRAVAUX ET AMENAGEMENT

Centre-bourg : les travaux d'aménagement se déroulent dans les délais malgré quelques problèmes rencontrés sur les réseaux souterrains. La circulation est restreinte avec un alternat à partir de 9h sur la RD30. La rue du château est barrée sauf pour les riverains.

Rénovation intérieur de la Mairie : les travaux du local de la boîte à déguisements se terminent ce mardi 8 mars avec la vitrification du parquet. Afin de permettre le déménagement des locaux, le Secrétariat de Mairie sera fermé le mercredi 16 mars.

La chaufferie bois de la salle des fêtes est maintenant totalement opérationnelle avec sa régulation. Le silo à granulé a été chargé à deux reprises. Une inauguration sera prévue prochainement.

> MANIFESTATIONS

Hélène DESTANDAU explique que dans le cadre des Jeux olympiques 2024, la Copamo a souhaité obtenir le label « Terre de jeux 2024 ». La démarche du projet est de faire émerger collectivement des actions à inscrire au calendrier d'animation sportive du territoire, de juin 2022 à septembre 2024. Hélène DESTANDAU et David FERLAY représentent la Commune.

Comme chaque année, le Comité des Fêtes, la Boîte à déguisements, l'Association des Familles, l'Association Festive et les Belins Belines organisent conjointement le carnaval du village qui se déroulera ce vendredi 11 mars. Le cortège partira à 16h30 de l'école pour rejoindre la salle d'animation où un goûter et un spectacle est proposé aux enfants. Cet évènement sera clôturé par un défilé dans les rues du village à partir de 18h30 suivi d'un feu d'artifice.

La randonnée solidaire de l'association Komanu Bénin se déroulera le dimanche 13 mars à la salle des fêtes.

La Copamo organise une journée de prévention autour des maladies rénales, le dimanche 13 mars de 10h à 17h au Clos Fournereau. Au programme : dépistage, marché de producteurs, animations enfants, ateliers diététiques...

Le traditionnel nettoyage de printemps aura lieu le samedi 19 mars à 9h, rendez-vous à la salle des fêtes.

Coralie TRICHARD, présente le programme de la 1^{ère} édition de la fête de la Poésie qui se tiendra les 25 et 26 mars. La population est invitée à découvrir cet évènement organisé sur le thème de *l'éphémère*, autour d'ateliers participatifs, spectacle, café poésie.

Les Elections présidentielles auront lieu les dimanches 10 et 24 avril 2022. Cette année, une refonte des cartes aura lieu. Celles-ci seront distribuées dans les boîtes aux lettres fin mars.

Le Maire informe de la volonté des élus en charge du développement durable d'organiser une manifestation annuelle autour du développement durable au sens large. Cet évènement sera proposé à la population le dimanche 26 juin 2022 à la salle des fêtes avec diverses animations en collaboration avec des partenaires tels que la Copamo pour un stand autour des dispositifs d'aides à l'amélioration de l'habitat, CVPM, Solarcoop, le Sitom autour de la thématique relative à la réduction des déchets, les associations communales (Graines en Fol'lie et Clim'acteurs), les écoles, la bibliothèque...

> DIVERS

L'enquête publique pour la modification du PLU n° 4 est en cours depuis le jeudi 3 mars jusqu'au samedi 19 mars. Le commissaire enquêteur, Claude FRANCOIS, tiendra ses permanences en Mairie, le mardi 8 mars de 15h à 17h et le samedi 19 mars de 9h à 12h. Le dossier est consultable en ligne sur le site internet de la Commune.

La Commission développement durable a décidé de mettre un terme à la mise à disposition de la Renault Zoé Mobility, le nombre d'utilisateurs étant très faible.

Cet arrêt permettra de libérer un emplacement pour la borne de recharge de véhicule électrique dont l'utilisation ne cesse d'augmenter.

Un nouveau food truck *la Friterapie* sera présent tous les jeudis à partir de 17h sur le parking du Jonan.

Nouveauté également, avec l'ouverture d'une pizzeria en vente à emporter par Monsieur Serge Cerqua, chemin de la croisette.

> COPAMO

La COPAMO dans le cadre du plan de transition écologique, finance une opération de sensibilisation aux enjeux du réchauffement climatique, aux urgences et aux adaptations nécessaires.

En partenariat avec les Centrales Villageoises en Pays Mornantais (CVPM), des ateliers interactif MY CO2 (via un outil numérique My Co2) sont proposés, de chez soi, les mercredi 6 avril et mercredi 4 mai, de 18h à 20h, lundi 11 avril, de 20h à 22h. Les inscriptions sont libres et proposées sur tout le territoire www.paysmornantais.centralesvillageoises.fr

L'objectif est de connaître et comprendre son empreinte carbone personnelle, mesurer l'impact de son mode de vie et voir les leviers sur lesquels agir.

Le territoire de la Copamo se mobilise pour aider les Ukrainiens. Une collecte de produits alimentaires, d'hygiène et diverses petites fournitures (piles, lampes torches, rallonge électrique...).

A privilégier les aliments en conserves et produits haute valeur énergétique et produits hygiène humide telles que lingettes, en cause la pénurie d'eau. Point de collecte en Mairie.

Prochain conseil municipal : 4 avril 2022 à 20h30